



RENSEIGNEMENTS À JOUR SUR L'ADHÉRENT

Numéro d'assurance sociale 	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Section Locale	Genre
Nom de famille	Prénom	Deuxième nom	
Adresse			
Ville	Prov	Code Postal	Pays
Email	Téléphone Primaire	Autre Téléphone	

ÉTAT MATRIMONIAL ACTUEL

Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), veuillez nous fournir des copies certifiées de toutes les ordonnances d'un tribunal et de toutes les ententes relatives à votre séparation ou à votre divorce. Si vous êtes veuve ou veuf, veuillez nous envoyer une copie certifiée de l'acte de décès de votre conjoint(e).

Marié(e) Conjoint(e) de fait Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (Veuve) Célibataire

Si vous êtes marié(e): Date de Mariage

Si vous êtes un(e) conjoint(e) de fait: Date de cohabitation ➔ Date _____ (jj/mm/aaaa)

➔ Nom de l'époux (épouse) ou du conjoint(e) de fait

Numéro d'assurance sociale 	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Genre	
Nom de famille	Prénom	Deuxième nom	

➔ Autres Renseignements

Êtes-vous à la fois (a) marié(e), mais séparé(e) de votre époux ou de votre épouse, tout en ayant (b) un conjoint ou une conjointe de fait avec qui vous vivez en union de fait?

Oui Non Si vous avez répondu "Oui", veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous pour votre époux ou votre épouse, et votre conjoint(e) de fait.

Nom de famille de l'ancien(ne) époux/épouse	Prénom	Initiale	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Nom de famille de l'ancien conjoint(e) de fait	Prénom	Initiale	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE

Vous pouvez vous servir de la section suivante pour désigner un ou des bénéficiaires pour recevoir :

- Vos prestations de décès avant la retraite payables en vertu de votre régime si vous mourez avant de commencer à recevoir vos prestations de retraite;
- Le reste de vos prestations de retraite durant la période de 60 paiements garantis, s'il y a lieu, si vous mourez après avoir commencé à recevoir des prestations de retraite, mais avant d'avoir reçu 60 paiements.

IMPORTANT : Veuillez lire attentivement ce qui suit avant de remplir le formulaire.

- Les prestations de décès avant la retraite doivent être payées conformément aux lois applicables. Dans certains cas, cela signifie que les prestations de décès avant la retraite doivent être payées à quelqu'un d'autre que la ou les personnes désignées comme bénéficiaires.

